

Rapport d'activité
de l'URPS
**Chirurgiens-Dentistes
des Hauts-de-France**

2023



Sommaire

Rapport d'activité 2023

1 · L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement

• Rappel des missions	4
• Les instances	4
• Ressources humaines	5
• Indicateurs d'activité globale	5
• Bilan budgétaire	5
• Origine des ressources	5

2 · Projets internes

• Formations et sensibilisations proposées	6
• Troubles alimentaires pédiatriques	6
• Addictions	7
• Antibiorésistance	7
• Santé et Environnement	8
• Démographie	8
• Article 51, régulation des urgences dentaires	9
• Violences faites aux soignants	9
• Étude sur le recours aux visites de contrôle	9
• Étude de l'OR2S «Harmonisation des bilans de santé dans les Hauts-de-France»	9
• Journée d'information sur les Sociétés d'Exercice Libéral	10
• Parcours bucco-dentaire en EHPAD	10
• Groupe par thématique de travail	10

3 · Communication

• Site internet	11
• Bulletin d'information	11
• Page Facebook	11

4 · Projets inter-URPS Hauts-de-France

• Addictions	12
• Violences faites aux femmes	12
• Sensibilisation des professionnels de santé libéraux au handicap psychique et à la reconnaissance MDPH	13
• Exercice coordonné et accompagnement des CPTS	13
• Dates des commissions et réunions inter-URPS et leur objet	13
• Plénière politique	13
• Plénière ODS/CPTS	13
• Plénière Systèmes d'information	13
• Comité pédagogique ETP	13
• COPIL Antibiorésistance	13
• Inter-URPS : projet tripartite Addictions	13

5 · Lien avec les universités

• Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)	14
• Suiivi des conseils pléniers de l'UFR3S	14

6 · Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé - lien avec l'ARS

• CODAMUPS-TS	15
• Conseils Territoriaux de Santé (CTS)	15
• E-santé	15

Annexe

Bilan budgétaire prévisionnel 2023	16
--	----

1 L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement

a Rappel des missions

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi *Hôpital Patients Santé Territoire* (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional. Les URPS sont au nombre de 10 par région : Médecins libéraux, Chirurgiens-Dentistes, Pharmaciens d'officines, Biologistes responsables, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Sages-Femmes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes et Orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du Code de la Santé Publique.

La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) ;
- à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ;
- à l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- à la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- à la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC).
- elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

b Les instances

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la Santé Publique), et ce pour 5 ans.

En 2023, le bureau s'est réuni 5 fois, et l'Assemblée Générale 2 fois.

© Ressources humaines

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes est également constituée d'une équipe de salariées :

- M^{me} Charlotte MOREELS, coordonnatrice de projets, a occupé ce poste jusqu'au 22 septembre 2023.
 - M. Lucas DUPONT, le nouveau coordonnateur, a pris ses fonctions le 13 novembre 2023 ;
 - M^{me} Sabrina PECHON, référente administrative, présente depuis le 6 août 2019 ;
 - M^{me} Axelle VAN LAETHEM, chargée de mission, a occupé ce poste jusqu'au 29 septembre 2023.
- M^{me} Camille LEGRAND est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2023.

❶ Indicateurs d'activité globale

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France a participé en 2023 à un total de 110 réunions regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets internes à l'URPS ou projets inter-URPS, sur diverses thématiques (prévention, handicap, télémédecine... etc.).

❷ Bilan budgétaire

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé, l'URPS a déterminé la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme d'activité pour l'année 2023. Ainsi, 64% du budget prévisionnel est dédié à la mise en œuvre du programme annuel. Pour mémoire, cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80% du budget annuel de l'union.

 **Annexe : Bilan budgétaire prévisionnel 2023.**

❸ Origine des ressources

Les actions réalisées en 2023 par l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France ont été financées :

- sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région) ;
- par les recettes provenant des inscriptions aux formations ;
- par des subventions ponctuelles de l'ARS, selon les projets.

Des contrôles financiers internes (commission de contrôle) et externes (commissaire aux comptes) sont également assurés.



© Supad Katede

Projets internes

a Formations et sensibilisations proposées

AFGSU 2 – Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence, niveau 2

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région : Amiens, Arras, Beauvais, Lille et Laon.

Le diplôme de l'AFGSU a une validité de 4 ans et doit être renouvelé avant la date anniversaire. La formation de remise à niveau se déroule sur une journée (7h) ; la formation initiale se déroule sur 3 jours (21h).

Recyclages 2023 : nombres de praticiens et assistant(e)s dentaires formé(e)s

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
Amiens	1 session	10 chirurgiens-dentistes - 2 assistant(e)s dentaires
Arras	4 sessions	38 chirurgiens-dentistes - 10 assistant(e)s dentaires
Beauvais	2 sessions	12 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires
Laon	2 sessions	21 chirurgiens-dentistes
Lille	4 sessions	35 chirurgiens-dentistes - 11 assistant(e)s dentaires
Total :	13 sessions	116 chirurgiens-dentistes - 28 assistant(e)s dentaires

Formations initiales 2023 : nombres de praticiens et assistant(e)s dentaires formé(e)s

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
Amiens	3 sessions	20 chirurgiens-dentistes - 7 assistant(e)s dentaires
Arras	4 sessions	22 chirurgiens-dentistes - 12 assistant(e)s dentaires
Beauvais	3 sessions	8 chirurgiens-dentistes - 11 assistant(e)s dentaires
Laon	1 session	10 chirurgiens-dentistes - 2 assistant(e)s dentaires
Lille	5 sessions	42 chirurgiens-dentistes - 16 assistant(e)s dentaires
Total :	16 sessions	102 chirurgiens-dentistes - 48 assistant(e)s dentaires

Perspectives 2024

Continuité des sessions AFGSU 2, formations initiales et recyclages.

b Troubles alimentaires pédiatriques

Cette formation, organisée en partenariat avec l'URPS Orthophonistes, est à destination des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes libéraux des Hauts-de-France, et propose de favoriser la prise en charge du patient qui présente des troubles de l'oralité alimentaire.



© Vlachostau Lopatin - iStock

Voici les soirées programmées sur le territoire en 2023 :

- 12 janvier à Lille : 60 inscrits ;
- 21 mars à Dunkerque : 19 inscrits ;
- 4 avril à Lens-Béthune : 7 inscrits ;
- 16 mai à Cambrai : 11 inscrits ;
- 15 juin à Creil : 9 inscrits.



Par souci d'organisation, les sessions de moins de 15 inscrits ont été annulées et remplacées par 2 soirées en visioconférence :

- 14 septembre : 43 inscrits ;
- 3 octobre : 29 inscrits.

Le projet commencé en 2020 s'achève avec 9 soirées de sensibilisation à travers le territoire des Hauts-de-France. 98 chirurgiens-dentistes et 142 orthophonistes ont été sensibilisés aux troubles alimentaires pédiatriques.

Perspective 2024

Un nouveau projet commun avec l'URPS Orthophonistes pourrait voir le jour sur la thématique des Dysphagies.

c Addictions

Nous avons repris les formations avec l'association Hauts-de-France Addictions. Cependant, nous avons rencontré des difficultés pour mobiliser des chirurgiens-dentistes intéressés.

Le 7 septembre, un webinaire a été proposé dans le cadre de l'accompagnement au sevrage tabagique. Sur les 15 chirurgiens-dentistes inscrits, 10 étaient présents.

Un questionnaire a été diffusé après la soirée pour recueillir les avis des chirurgiens-dentistes.

d Antibiorésistance

L'URPS Chirurgiens-Dentistes porte le projet avec l'URPS Pharmaciens.

La politique régionale de prévention de l'antibiorésistance est pilotée par l'ARS. Afin de renforcer la prévention des infections et de l'antibiorésistance tout au long du parcours de santé du patient, les actions afférentes au projet consistent à :

- **sensibiliser** les pharmaciens d'officine aux conduites à tenir en cas de douleurs dentaires ;
- **promouvoir** les recommandations de bon usage en infectiologie dentaire pour les chirurgiens-dentistes ;
- **créer du lien** entre les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes sur les territoires.

À ce titre, une convention tripartite a été conclue du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026. Au titre de l'exercice 2023, le montant de la subvention allouée par l'ARS s'élève à 16 274 euros.

En 2023, un questionnaire a été élaboré et diffusé le 14 septembre auprès des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens pour identifier les problématiques en termes d'antibiorésistance (prescription et délivrance d'antibiotiques, sonder les besoins des professionnels... etc.).

→ **533 répondants : 274 chirurgiens-dentistes et 279 pharmaciens.**

Les données quantitatives recueillies ont été analysées et traitées.

Perspective 2024

Conception et diffusion des fiches de symptomatologie avec les conduites à tenir pour les pharmaciens et des fiches réflexes de bon usage des antibiotiques dentaire pour les chirurgiens-dentistes, suivi d'une ordonnance de non prescription.

e Santé et Environnement

• Déchets et chimie, moins c'est mieux.

Nous avons participé à ce projet avec le Dr Alice BARAS. Il s'agit de recommandations sur la gestion des déchets en cabinet.

• Webinaire Écoresponsabilité au cabinet dentaire.

Le 7 décembre, nous avons mis en place un webinaire animé par le Dr Alice BARAS.

Sur les 56 inscrits, il y a eu 20 participants.

2 questionnaires ont été préparés et diffusés : recueil des besoins et questionnaire de satisfaction.

Très peu de retours ont été faits sur ces questionnaires.

Au vu des participations, il a été décidé que ce webinaire ne serait pas reconduit.

• Création d'une plateforme de recommandation éco-responsable en ligne intégrant un calculateur d'empreinte carbone développé par la société Veracy.

Dans le cadre des projets sur l'écoresponsabilité dans les cabinets dentaires, trois URPS dentaires (IDF, ARA et HDF) travaillent à la création d'une plateforme de recommandation éco-responsable en ligne. L'objectif est de centraliser des informations efficaces et actualisées. Ce dispositif pourrait être animé par le Dr Alice BARAS.

Notre URPS rejoint ce projet.

Perspective 2024

Conception et réalisation de cette plateforme de recommandation écoresponsable.

f Démographie

Nous avons réalisé une étude en partenariat avec M. Olivier LACOSTE : *Diversités territoriales et inégalités d'accès aux soins*. L'objectif était de faire un état des lieux de la situation actuelle et de dresser des premières pistes d'amélioration. D'ouvrir à la concertation pour réévaluer le zonage et permettre à tous les habitants d'accéder aux soins. En février, nous avons rendu public le résultat de cette étude.

On dénombre 5 zones de grande faiblesse :

Zone 1 : dans le Pas-de-Calais, entre Montreuil-sur-Mer, l'est de Boulogne-sur-Mer et Bruay-la-Buissière ;

Zone 2 : dans la Somme, entre Abbeville et Amiens ;

Zone 3 : entre Beauvais et Saint-Quentin ;

Zone 4 : dans le Nord, sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache ;

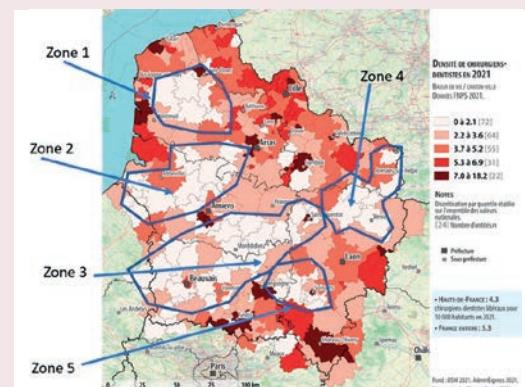
Zone 5 : entre Compiègne et Soissons.

Le rapport soulève la problématique des «naufrageurs» pour qui l'offre de soin à proximité du lieu de travail est plus pertinente qu'à proximité de leur domicile.

5 propositions pour pallier le manque de dentistes et permettre l'accès aux soins pour tous sont ressorties de cette étude :

- déléguer des actes aux assistant(e)s dentaires ;
- mettre en place un guichet unique afin de faciliter les installations de jeunes praticiens ;
- proposer aux étudiants un stage actif d'initiation à la vie professionnelle pour acquérir expérience et apprentissage de terrain ;
- susciter des vocations auprès des lycées originaires de territoires prioritaires ;
- assurer une prise en charge de proximité dans les hôpitaux des zones sous-dotées.

Densité de chirurgiens-dentistes en 2021



❾ Article 51, régulation des urgences dentaires

La régulation est désormais mise en place dans le Nord (59) et la Somme (80).

Le comité de pilotage du projet s'est déroulé le 23 juin 2023.

❷ Violences faites aux soignants

Faute d'accord concernant la participation financière des autres URPS des Hauts-de-France, l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France a choisi de porter ce projet en son nom propre lors de l'AG du 14 juin 2023. Pour rappel, il s'agit d'organiser un temps de sensibilisation et d'information sur les violences faites au cabinet, à destination des professionnels de santé libéraux.

Les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les professionnels de santé aux risques et aux principes de base de la gestion des patients difficiles ;
- savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence ;
- promouvoir des formations sur des postures de sécurisation et de désamorçage ;
- faire savoir les procédures de signalement, leurs suites et leurs acteurs.

Des réunions ont eu lieu avec M. Damien KEUNEBROCK, commissaire divisionnaire, chef d'état major, de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et M. Michaël BROCHE, major de police et référent sûreté, qui nous ont présentés le commandant de police Patricia JEANNIN.

Nous avons également pris contact avec la Gendarmerie par le biais de l'adjudant-chef M. Thierry KOPACZ et avec les parquets de Lille, Beauvais, d'Amiens et de Compiègne pour les associer aux réunions.

Perspectives 2024

Poursuite du projet :

- une journée de sensibilisation à Lille, le 28 mars ;
- une journée de sensibilisation à Amiens, le 11 avril ;
- un projet de **conception d'affiches** par les étudiants de l'**école de communication Ynou** ;
- travailler avec le substitut du procureur de Lille et de Compiègne.

❸ Étude sur le recours aux visites de contrôle

Le 21 septembre 2023 a eu lieu un 2^e atelier de co-design rassemblant les chirurgiens-dentistes et des patients dits «non-observants», pour déterminer les actions pouvant inciter à réaliser la visite annuelle de contrôle et les messages de prévention les plus adaptés.

Perspective 2024

Poursuite du projet.

❹ Étude de l'OR2S «Harmonisation des bilans de santé dans les Hauts-de-France»

L'OR2S a sollicité l'URPS pour que des chirurgiens-dentistes participent à ce projet. 3 pédodontistes ont participé à des ateliers qui se sont déroulés le 11 juillet 2023 et le 5 septembre 2023.

Perspectives 2024

- Continuité du projet ;
- diffusion d'un questionnaire sur l'offre de soins en odontologie pédiatrique (projet universitaire).

k Journée d'information sur les Sociétés d'Exercice Libéral

La journée sur les structures professionnelles s'est déroulée le 9 novembre à Lille. Sur les 53 chirurgiens-dentistes inscrits, 33 étaient présents.

L'évaluation générale de la journée est très satisfaisante.

Perspective 2024

Organisation d'une nouvelle journée dans les Hauts-de-France à Amiens.

l Parcours bucco-dentaire en EHPAD

Expérimentation territoriale diligentée par l'ARS d'un parcours en santé bucco-dentaire coordonné pour les personnes âgées en EHPAD. Deux EHPAD sur deux territoires seront pilotes pour structurer ces parcours : Valenciennois et Boulonnais.

Notre URPS a participé à 2 réunions du COPIL organisé par l'ARS, les 6 avril et 19 octobre 2023.

Une prise de contact avec Handident et les infirmières référentes en bucco-dentaires a été faite. Demande de formations supplémentaires remontée par les infirmières.

L'ARS nous a sollicité pour co-porter un Article 51 sur la télémédecine en EHPAD. Le dossier a été proposé lors de l'AG du mois de décembre aux élus qui n'étaient pas déjà engagés sur un projet. Aucun élu n'est disponible pour prendre en charge ce dernier.

Perspective 2024

Prise de contact avec les infirmières référentes en bucco-dentaires et avec Handident pour une meilleure coopération. En attente des besoins des infirmières référentes et des Équipes Spécialisées de Prévention inter-EHPAD (ESPréuE).

m Groupe par thématique de travail

Afin de présenter les thématiques, d'échanger sur les pistes de travail et de suivre les projets, un groupe de travail avec les élus de l'URPS Chirurgiens-Dentistes s'est réuni le 19 juin sur la thématique Médico-sociale.

Projets présentés : antibiorésistances, parcours de soins bucodentaires en EHPAD ; troubles psychiques ; formation premiers secours en santé mentale (PSSM).

Perspectives 2024

Dysphagies avec l'URPS Orthophonistes, réseau vigilances, événements indésirables graves associés aux soins (EIGS).

3 Communication

a Site internet



Le site internet de l'URPS – urpscd-hdf.fr – est l'interface avec ses adhérents. Il permet notamment aux praticiens de déposer et d'y trouver des annonces professionnelles (recherche de collaboration, reprise de cabinet, etc.), de s'inscrire directement aux formations qui sont proposées, de se documenter sur certaines thématiques via des dossiers documentaires complets... etc. Nous y postons régulièrement toutes les actualités qui peuvent concerner les chirurgiens-dentistes.

Quelques info

40 annonces ont été déposées par les utilisateurs chirurgiens-dentistes libéraux au cours de l'année 2023.

Une bibliothèque enrichie d'articles : *Santé orale et tabagisme* ; *URPS, Ordres, Syndicats... quelle différence ?* ; *L'aération et la ventilation dans les espaces clos* ; *Papillomavirus : rôle du chirurgien-dentiste dans la prévention et la vaccination* ; *Origine de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)...*

b Bulletin d'information

Parution en juin du bulletin n°6, envoyé à tous les chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France.



c Page Facebook



L'URPS communique également via sa page Facebook : @URPSChirurgiensDentistesHdF.
Fréquence des publications : 1 à 2 par semaine.

Perspective 2024

Création d'une page LinkedIn.



Projets inter-URPS Hauts-de-France

Les projets spécifiques cités ci-dessous sont réalisés dans le cadre d'un travail en inter-professionnalité.

En plus de ces projets, notre URPS participe aux différentes commissions inter-URPS :

- Plénières ;
- commissions MSDQ (Médico-Sociale et Démarche Qualité) ;
- Prévention et ETP (Éducation Thérapeutique du Patient) ;
- Offre de soin ;
- SICP (Systèmes d'Information et de Communication Partagées).

a Addictions

Un projet commun sur la thématique des addictions est en cours de réalisation en inter-URPS, en partenariat avec la FEMAS (Fédération des structures d'exercice coordonné en Hauts-de-France) et Hauts-de-France Addictions. Les territoires ciblés par ce projet tripartite sont Valenciennes et Calais. L'idée est de proposer des actions « à la carte » en fonction des besoins du territoire.

En 2023, des réunions de comités techniques ont été réalisées sur les territoires du Calaisis le 14 novembre et du Valenciennois le 30 novembre afin de :

- faire une communication pour restituer les résultats et les pistes d'actions envisagées ;
- proposer la mise en place de formations pluriprofessionnelles ;
- travailler sur l'identification d'un parcours et d'un outil de liaison en support (à partir d'une analyse des outils existants, et adaptation si besoin) ;
- faciliter la connaissance des ressources locales.

Perspectives 2024

Des soirées de sensibilisation sont prévues dans les territoires visés :

- Calaisis : le 28 et le 13 juin 2024 ;
- Valenciennois : le 4 juin 2024.

b Violences faites aux femmes

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est partenaire de ce projet inter-URPS porté par l'URPS Médecins Libéraux.

Des soirées de sensibilisations se sont organisées dans le Nord :

- le 9 février à Cambrai : 2 chirurgiens-dentistes inscrits ;
- le 15 juin à Saint-Omer : 3 chirurgiens-dentistes inscrits ;
- le 14 décembre dans le Douaisis.

Perspectives 2024

Soirées de sensibilisation sur les territoires suivants : Calaisis, Sambre Avesnois, Boulonnais et un bilan du comité de pilotage.

© Sensibilisation des professionnels de santé libéraux au handicap psychique et à la reconnaissance MDPH

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est partenaire de ce projet inter-URPS porté par l'URPS Médecins Libéraux.

En 2023, 2 soirées de sensibilisation et 1 webinaire ont eu lieu rassemblant 3 chirurgiens-dentistes :

- le 12 octobre à Bergues ;
- le 17 octobre à Bailleul ;
- le 21 novembre, webinaire.

ⓓ Exercice coordonné et accompagnement des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)

L'URPS Médecins, par le biais d'un financement ARS pour l'inter-URPS, dispose d'une équipe dédiée pour l'accompagnement à la mise en place des CPTS dans la région Hauts-de-France.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'URPS Chirurgiens-Dentistes prend part également à cet accompagnement (participation aux réunions, relecture des lettres d'intention... etc.).

Une réunion dédiée aux CPTS s'est déroulée 8 juin 2023.

ⓔ Dates des commissions et réunions inter-URPS et leur objet

Plénière politique	2 octobre 2023	Actualités du PRS ; projets communs inter-URPS portés par l'URPS Médecins libéraux ; situation du Groupement Employeurs et rappel du calendrier inter-URPS.
Plénière ODS / CPTS	27 février 2023	Le SAS et son déploiement dans tous les départements ; les exercices coordonnés ; la délégation de tâche ; actualités sur les Articles 51.
Plénière Systèmes d'information	23 novembre 2023	Point AG du GRADeS ; Ségur ; messagerie sécurisée ; outils socles nationaux – club utilisateurs.
Comité pédagogique ETP	18 avril 2023	
COPIL Antibiorésistance	3 octobre 2023	Présentation des actions et projets des URPS sur la thématique de l'antibiorésistance, en présence de l'ARS, de la MSA et du CRATB.
Inter-URPS : projet tripartite Addictions	17 octobre 2023	Situation sur le projet.

Lien avec les universités

a Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)

L'URPS a renouvelé cette année sa participation au jury pour les CESP. Ces Contrats d'Engagement de Service Public ont pour objectif de fidéliser des jeunes professionnels (en médecine et odontologie) dans des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée. Ils permettent un financement des études en contrepartie d'une installation pendant minimum 2 ans en zone sous-dotée. Votre URPS participe chaque année au jury de sélection des dossiers qui seront retenus pour bénéficier de ce contrat.

Étude des dossiers le 8 décembre et sélection à venir en 2024.

b Suivi des conseils pléniers de l'UFR3S

L'URPS participe aux conseils pléniers de l'UFR3S au titre du collège des personnalités extérieures (un conseil par mois entre septembre et juin organisé dans l'une des facultés de l'UFR3S).

6 Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé - lien avec l'ARS

a CODAMUPS-TS

Dans chaque département, un Comité De l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population, dans le respect du cahier des charges régional. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires. Il est composé des membres mentionnés à l'article R.6313-1-1 du Code de la Santé Publique. Le comité est coprésidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Il y a un comité par département.

Les dates communiquées des CODAMUPS-TS en 2023 sont :

- le 11 octobre 2023 : Aisne ;
- le 12 octobre 2023 : Somme ;
- le 18 octobre 2023 : Nord.

b CTS

Il existe 6 Conseils Territoriaux de Santé (CTS), à savoir : Aisne, Hainaut, Métropole Flandres, Oise, Pas-de-Calais et Somme. Les URPS y sont représentés par des praticiens volontaires et missionnés. Dans chaque CTS, 3 URPS ont une place de titulaire et 3 autres une place de suppléant. Les représentants de l'URPS Chirurgiens-Dentistes y sont suppléants : il y a donc un chirurgien-dentiste suppléant par CTS. Ces commissions étant gérées par l'ARS en lien direct avec les praticiens des URPS missionnés, nous n'avons pas toutes les informations concernant les dates des conseils survenus durant l'année 2023.

Les dates des réunions connues de l'URPS en 2023 sont :

- le 13 octobre 2023 : Oise ;
- le 15 décembre 2023 : Aisne.

c E-santé

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est membre du CORSSIS (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé) et du GIP Santé Numérique.

Une Assemblée Générale exceptionnelle s'est tenue le 17 juillet en présentiel et en visio-conférence à Amiens, et une Assemblée Générale le 12 décembre en présentiel et en visio-conférence.

Annexe

Bilan budgétaire prévisionnels 2023

PRODUITS	
ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique)	
DIVIDENDES SCI EURADENTAIRE	
Intérêts sur Livret	
Revenus parts CHNE	
Autres Produits de Gestion courant	
Subvention ARS	
Subvention ARS : antitorsion	
Concours Financiers divers : Défraîtement sur Conférences	
Défraîtement INTER URPS : projet formation : Violences faîtes aux soignants	
Subvention FIR - Régulation Article 51	
Remboursement Assurance	
Remboursement Prévoyance	
Total des produits	

PREVISIONNEL 2023			PREVISIONNEL 2022		REALISE 2021	
PRODUITS	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail	PRODUITS	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail	PRODUITS
440 000 €	440 000 €	0 €	420 000 €	0 €	0 €	403 272 €
710 €	0 €	710 €	472 €	472 €	0 €	472 €
1 000 €	0 €	1 000 €	800 €	800 €	0 €	573 €
0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 €
2 000 €	2 000 €	0 €	38 880 €	38 880 €	0 €	31 068 €
42 610 €	42 610 €	0 €	8 200 €	8 200 €	0 €	9 €
45 000 €	45 000 €	0 €	4 777 €	4 777 €	0 €	710 €
2 000 €	2 000 €	0 €				
533 320 €	531 610 €	1 710 €	476 352 €	476 352 €	0 €	437 882 €

CHARGES	
Fournitures de bureau Petit Equipment	
Sous Traitance Administrative (DIF PRINT)	
Location local Stock Masques	
Non de Domaine O VH	
Location logiciel web suivi des temps	
Location Sendible	
Location Sphinx (logiciel Sphinx pour inscription webinaire)	
Frais de fonctionnement SCI URPS HAUTS DE France	
Frais de fonctionnement URPS Médecins Libéraux	
Maintenance Informatique	
Assurance	
Formation des Praticiens	
Frais de Conférence	
Frais de Formation Membres et Salariés	
Etude Offre de soins - OR2S	
Etude Offre de soins - ODS - Anthroplab	
Participation Etude Démographie - zonage - promotion exercice profession libérale	
Indemnisation Professionnels santé	
Honoraires Graphiste	
Honoraires Expert Comptable	
Honoraires CAC	
Honoraires Juridiques	
Honoraires Communication et Veille Juridique - Sté Eridan	
Honoraires Divers	
Frais d'Organisation des Elections	
Cadeaux	
Dons	
Frais de Déplacements des professionnels de santé	
Frais de Déplacements Divers (hors professionnels de santé)	
Missions Réceptions	
Affranchissement - Téléphone	
Frais de Visioconférence	
Frais bancaires	
Participation vidéo réalisation tests antigéniques	
Colisations Diverses	
Colisations Formation Continue	
Salaire brut Coordinatrice de projets (Charlotte MOREELS)	
Charges patronales	
Salaire brut Assistante de Pôle Polyvalente (Sabrina PECHON)	
Charges patronales	
Salaire Chargé de Mission (Axelle VAN LAETHEM)	
Charges sociales patronales	
Salaires Stagiaires	
Charges Diverses	
Dotations aux Amortissements	
Quote-part dans les pertes de la SCI URPS HDF	
Charges Exceptionnelles	
Impôt sur les sociétés	
Total des charges	

CHARGES			CHARGES		CHARGES	
2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 374 €
23 000 €	23 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 696 €
0 €	0 €	0 €	2 300 €	2 300 €	2 217 €	2 217 €
250 €	250 €	0 €	170 €	170 €	0 €	215 €
2 000 €	2 000 €	0 €	134 €	134 €	0 €	134 €
8 500 €	8 500 €	0 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 122 €
3 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	3 196 €
1 200 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 390 €
1 200 €	1 200 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 759 €
150 940 €	150 940 €	0 €	100 444 €	100 444 €	100 444 €	58 038 €
13 000 €	13 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	14 228 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 600 €
35 400 €	35 400 €	0 €	35 400 €	35 400 €	35 400 €	
5 000 €	5 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
90 000 €	90 000 €	0 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	101 946 €
3 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 782 €
11 500 €	11 500 €	0 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	11 316 €
4 500 €	4 500 €	0 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 060 €
4 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	1 980 €
20 000 €	20 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	19 795 €
			0 €	0 €	0 €	50 €
8 000 €	8 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 285 €
3 500 €	3 500 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	990 €
4 000 €	4 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 374 €
1 300 €	1 300 €	0 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 322 €
200 €	200 €	0 €	200 €	200 €	200 €	201 €
150 €	150 €	0 €	150 €	150 €	150 €	50 €
37 170 €	37 170 €	0 €	34 608 €	34 608 €	34 608 €	36 363 €
18 585 €	18 585 €	0 €	17 180 €	17 180 €	17 180 €	12 364 €
27 192 €	27 192 €	0 €	23 304 €	23 304 €	23 304 €	23 484 €
9 517 €	9 517 €	0 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	4 814 €
29 400 €	29 400 €	0 €	24 288 €	24 288 €	24 288 €	7 855 €
13 230 €	13 230 €	0 €	8 501 €	8 501 €	8 501 €	2 684 €
			0 €	0 €	0 €	0 €
1 800 €	1 800 €	0 €	1 510 €	1 510 €	1 510 €	6 218 €
320 €	320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	90 €
			233 €	233 €	233 €	0 €
			200 €	200 €	200 €	
Total des charges	532 854 €	373 640 €	159 214 €	476 088 €	476 088 €	357 970 €

RESULTAT PREVISIONNEL		Excédent	466 €	Excédent	2 264 €	Excédent	79 912 €
Produits Exceptionnels							19 194 €
Charges Exceptionnelles							36 384 €
Résultat Exceptionnel							-17 190 €
RESULTAT PREVISIONNEL		Excédent	466 €	Excédent	2 264 €	Excédent	62 722 €



11, square Dutilleul - 59800 LILLE
03 74 09 02 86 · urpscdd-hdf.fr · 